

AVIS DE RÈGLE

L'ÉTABLISSEMENT DES MODIFICATIONS À

LA NORME CANADIENNE 44-101 SUR LE *PLACEMENT DE TITRES AU MOYEN D'UN PROSPECTUS SIMPLIFIÉ* ET L'INSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE 44-101C

Le 26 avril 2013, la ministre de la Justice et procureure générale a donné son consentement à l'établissement des modifications aux textes énoncés ci-dessus, lesquelles entrent en vigueur le 14 mai 2013.